



Modification au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La Régie vous avise de la modification apportée au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entre en vigueur le 24 mai 2018.


Ajout d'un médicament d'exception codifié

Un nouveau médicament d'exception s'ajoute au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Il peut désormais être autorisé si la condition clinique de la personne assurée correspond aux indications de paiement reconnues pour le paiement. Il s'agit de :

CANAGLIFLOZINE – *Invokana^{MC}*

- Code EN148 : Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec la metformine**, lorsqu'une sulfonylurée est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace;
Par inefficacité, on entend une non-atteinte de la valeur d'hémoglobine glyquée (HbA1c) adaptée au patient.
- Code EN149 : Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec une sulfonylurée**, lorsque la metformine est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace;
Par inefficacité, on entend une non-atteinte de la valeur d'hémoglobine glyquée (HbA1c) adaptée au patient.
- Code EN167 : Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en monothérapie** lorsque la metformine et une sulfonylurée sont contre-indiquées ou non tolérées;

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Télécopieur

Heures d'ouverture

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs 1 888 883-7427

Québec 418 528-5655
Ailleurs 1 866 734-4418

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
(mercredi de 9 h 30 à 17 h)

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)